VILLE DE
SANNOIS

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SANNOIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**N°2026/68 du 8 octobre 2026**

**OBJET : CCAS**
**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : FIXATION DES MODALITES DE DEPOT DES LISTES DE CANDIDATURES POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU CCAS DE SANNOIS**

L'an Deux Mil Vingt Six le Huit Octobre à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Trente Septembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas PONCHEL, Président du CCAS.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Nicolas PONCHEL
Mme Yasmina SAIDI
Mme Katia GUÉRIN
M. Rémi LOUIS-MICHEL
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Maryse LE FUR
Mme Patricia LEDUC
Mme Isabelle ARPIN
Mme Christine RUNDERKAMP
Mme Hermine SALIGUE
Mme Annie JACOB

**ABSENTE AYANT DONNNÉ PROCURATION :**

Mme Noëlle DE SOUSA à Mme Yasmina SAÏDI

**EXCUSÉE :**

Mme Mary RÉAUBOURG

**Secrétaire de Séance :**

Mme Véronique LORQUIN, Directrice du CCAS

Accusé de réception en préfecture
095-269501615-20261008-DE-68-2026-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2026

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Exécutoire en vertu de
L'article L 2131-1 du code
Général des Collectivités Territoriales
Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20261008-DE-68-2026-DE
A.R. du 14/10/2026...
Publié le 16/10/2026
Le Président

Nicolas PONCHEL

**N°2026/68 du 8 octobre 2026**

**OBJET : CCAS**
**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : FIXATION DES MODALITES DE DEPOT DES LISTES DE CANDIDATURES POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU CCAS DE SANNOIS**

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2121-29, L.2122-21, L.2121-21, L.1411-5, L.1414-2, L.1411-5, L.2121-21, D.1411-4 et D.1411-5,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles notamment ses articles L123-5, R123-31, R123-22, R123-20,

**Considérant** que la Commission d'Appel d'Offres est l'une des commissions obligatoires,

**Considérant** que sa composition est la suivante :

❖ **Voix délibératives**

- L'autorité habilitée à signer le marché public où son représentant (Président ou Président délégué de la commission).
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante du CCAS de la commune de Sannois.

❖ **Voix consultatives** : peuvent être invités par le Président de Commission d'Appel d'Offres :

- Le comptable de la commune de Sannois.
- Un représentant du ministre chargé de la concurrence.
- Des personnalités et/ou Un ou plusieurs agents de la collectivité (Ville, CCAS) pourront siéger en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché public.

**Considérant** que les membres de la Commission d'Appel d'Offres sont élus au sein du Conseil d'Administration au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel,

**Considérant** que cette élection doit s'effectuer en deux temps par l'assemblée délibérante :

- Fixation des conditions de dépôt des listes de candidatures.
- Election des membres de la commission.

**Considérant** qu'il convient de fixer les modalités de dépôt des listes des candidats pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres du CCAS de la commune de Sannois,

**Considérant** que les candidatures sont présentées sous forme de listes, sachant que :

- Les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et suppléants.
- Les suppléants ne sont pas affectés à un titulaire.
- Ces listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.
- Si une seule liste est présentée, elle doit satisfaire à la même obligation de représentation proportionnelle au plus fort reste, de manière à permettre l'expression pluraliste des administrateurs au sein de l'assemblée délibérante, lorsque qu'une telle pluralité existe.

Accusé de réception en préfecture
095-269501615-20261008-DE-68-2026-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2026

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Suite de la délibération N°2026/68 du 8 octobre 2026**

**Considérant** que les membres du Conseil d'Administration ont souhaité à l'unanimité procéder au vote à main levée,

**Après en avoir délibéré,**

**Vote(s) Pour : 12**
**Vote(s) Contre : 0**
**Abstention(s) : 0**

**DECIDE :**

**Article 1 : de fixer** les conditions de dépôt des listes de candidatures suivantes pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres :

- L'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres a lieu sur la même liste.
- Un suppléant ne peut être affecté à un titulaire.
- Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir

**Liste présentée par :**

| Membres titulaires | Membres suppléants |
|---|---|
| **Madame SAÏDI Yasmina** | **Madame LE FUR Maryse** |
| **Monsieur LOUIS-MICHEL Rémi** | **Madame RUNDERKAMP Christine** |
| **Madame CAPBLANC Nathalie** | **Madame GUÉRIN Katia** |

**Article 2 :** de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, Président du CCAS, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.

**AINSI DELIBERE,**

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale
**Nicolas PONCHEL**

Maire de Sannois
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Parisis

**POUR EXTRAIT CONFORME**

La Secrétaire de séance
**Véronique LORQUIN**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
DE SANNOIS
01 39 98 35 00
95111

Directrice du CCAS

Accusé de réception en préfecture
095-269501615-20261008-DE-68-2026-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2026